Une scene de Tribunaux a la Nouvelle-Orléans.

Un certain juge, associé de la Cour de petit marchand et le grand juge, tout en faisant promesses, ne payait guères. Que sit le petit marchand, il résolut de se saire payer bon gre malgre; et le lendemain, il commença ses opérations. Il aperçoit, rue de Chartres, le juge : il presse le pas, il arrive.

Le petit marchand.-Juge, voici le mon petit compte. petit compte que vous me devez, vous

plait-il de me le solder?

Le juge (d'un air sévère).—Monsieur, je n'ai pas la contume de payer les comptes dans la rue.

Le petit marchand.—Mais, juge, ou voulez-vous que je vous le présente?

Le juge.—Partout, excepté dans la rue, autrement dit, voies publiques, pour me servir de l'expression de lord Bacon. (Il dit et tourne le dos).

Le petit marchand ne se déconcerte pas.—Une demi-heure après, il va à la maison du juge, il frappe, on ouvre, il entre. Le domestique annonce à son maitre qui était à diner, qu'un monsieur le demande pour de l'argent, le juge comprend que c'est de l'argent qu'on lui apporte, il se lève, met de côté fourchette côtelette, serviette, et accourt; quand on apporte de l'argent, se dit il, on est toujours le bienvenu.

Le juge (apercevant le petit marchand à part,).-Grand Dieu! Quelle cruelle déception! (Haut).—Je dîne, je n'ai pas

le temps.

Le petit marchand.—Mais juge, vous m'aviez dit de vous présenter mon compte partout ailleurs que dans les rues.

Le juge (avec dignité).—Apprenez, monsieur, que la maison d'un citoyen, à plus forte raison d'un juge, est chose sacrée, et pour emprunter l'expression du divin Blackstone, ce grand commantateur de la loi commune, c'est son château, sa citadelle, sa forteresse, ainsi, monsieur, ne violez pas la sainteté de ma demeure, venez partout ailleurs.

Le petit marchand (s'en allant).—Cré chien! Que cet homme est dur à cra-

cher au bassinet.

Le lendemain, le petit marchand, muni ge son débiteur, surnommé à si juste titre le Caton de la Justice. Perché sur son 2. Recherches philosophiques et chrétienhaut fauteuil, le juge, les yeux fermés, les narines gonflées, ne ressemblait pas mal à un homme endormi.

Le petit marchand (d'une voix insinuante).—Juge, juge, (un peu plus fort): | Société de la l'Empérance.

Juge. (Elevant sa voix): Juge. D'une | 4. L'union de la politique et la religion. voix de Stantor): Juge, juge, juge.

Le juge—(ouvrant les yeux et se levant

en sursaut):

Jugement en faveur du demandeur pour 250 piastres pour dommages.

Le petit marchand.—Voici mon compte que je vous présente.

Le juge (le regardant fixément).—En-Cité, devait à un petit marchand un tout core vous! Qui vous a permis d'interrompetit compte. Depuis longtemps, le pre le cours de mes réflexions, savez-vous réclamait son du mon petit monsieur, que je puis vous envoyer pour dix jours en prison et vous faire payer 50 piastres d'amende pour mépris de cour. Savez-vous bien ce que c'est qu'un mépris de cour, c'est, c'est...... (s'adressant à un constable): Passez-moi | 2. L'art du bully. Jacobs Law dictionnary.

Le petit marchand.—Je viens pour

Le Juge.-Encore, monsieur, vous recidivez, savez-vous que je représente l'Etat de la Louisiane, et que vous insultez en moi le pouvoir excutif, législatif et indiciaire. Ainsi donc, comme vous avez outragé en moi la majesté du peuple louisianais, je dirai plus, la Grrrande Nation américaine, il faut un exemple, et je vais servir.

Le petit marchand.—Juge, je vous pro-

mets que.....

Le juge (l'interrompant).--Vous promettez quoi? de ne plus revenir dans ce saint temple de la justice? Oh! alors, je pourrais me montrer clément. Promettezvous, dites?

Le petit marchand.—Mais, mon doux

juge, mon petit compte.

Le Juge.—Vous hésitez, que justice se fasse: (au constable): Conduisez cet homme en prison, pour mépris de cour, je le condamne, en outre à payer 50 piastre d'amende.

Le petit marchand.—Cré chien, de chien!

Le juge -Que dit-il?

Le petit marchand (à part).—Il faut caler doux, juge, je promets, juge.

Le juge (au constable).—Relachez, monsieur, (avec dignité): Je lui pardonne. Et vous, monsieur, s'il vous arrive de reparaître en ces lieux, je double la punition, allez.....

Le petit marchand (s'en allant): Cré chien! Cré chien!! Cré chien!!! Cré

chien!!!!

Biblioteque Vigérite.

Depuis mon dernier No. cette institution a reçu les ouvrages ci-dessous.

J. O. PAREATIS.

du susdit compte, se rend au lieu où siè- 1. De l'influence de la politique sur l'image de la tempérance.

nes sur la nature et le caractère des " morvaillons."

- 3. Sur l'art de supprimer des correspondances concernant le conseil de la

F. CINQ .MARS.

1. Une file de l'Aurore.

2. Copie de son discours au dîner de St. François, Manuscrit tout-à-fait curieux. Il doit être déposé dans le musée de l'institution.

Morrison.

1. De l'influence des diners au Champagne sur les comités d'élections.

2. Recherches sur la légitimité des per-

SYDNEY BELLINGHAM.

1. Remarques sur le temps (Times).

3. Sur les changements et l'instabilité des principes politiques.

Dr. TRESTLER.

1. Influence du climat de Kingston sur la constitution des porteurs d'adresses à Son Excellence.

2. Pensées politiques des électeurs du

Comté de Champlain.

3. L'impossibilité de se dévouer à la politique et au pilon en même temps.

(On me dit que la nouvelle bibliotèque est augmentée tous les jours par les donations que l'on fait. Je donnerai quelquechose moi, c'est-à dire le catalogue des ouvrages présentés.)

L'Aurore me fait un beau compliment en disant que MM. Lasontaine, Berthelot et Duvernay sont venues prendre des: arrangements avec moi pour mon agrandissement. Quoique cela soit faux, honteusement saux, j'en suis statté puisqu' elle me prononce digne de l'encouragement des messieurs de la première respectabilité.

TROUVE:

N cette ville, un volume des ŒU-VRES TRAGIQUES de VOL-TAIRE. Celui à qui il appartient et qui vondra en faire la réclamation devra en donner la description du volume en s'adressant au Bureau de ce journal.

16 Juillet 1844

CHAPELEAU ET LAMOTHE. RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-a-vis les imdrimeries de MM. J, Starke et Cie. et du Canada Gazette:

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU

CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de DEUX sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour qua tre mois pour la campagne, payables d'a

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33 près du Marché Neuf.